

Annexe 1

Éclairage du Sgen-CFDT sur les propositions du groupe « De l'ambition pour la réforme des lycées »

Fédération Sgen-CFDT, Poléduc, mars 2009

Le Sgen-CFDT a souhaité participer à cette initiative, qui regroupe des syndicats (Sgen-CFDT et SE-Unsa, UNL, Unef, CÉ), des associations pédagogiques, d'éducation populaire, de parents (FCPE), l'Association des régions de France, pour donner une chance à l'émergence d'une véritable réforme du lycée que tout le monde juge indispensable. Mais il s'agit aussi de tenir les deux bouts de notre syndicalisme, c'est-à-dire de proposer une transformation du système éducatif en lien avec notre projet, mais aussi défendre les personnels et leurs conditions de travail. C'est cet éclairage que souhaite donner le Sgen-CFDT sur le travail du « groupe des 20 ».

Les propositions du groupe « de l'ambition pour la réforme du lycée »

Cette première série de neuf propositions concerne les différents aspects des missions, de l'organisation, du fonctionnement et des contenus enseignés au lycée. Toutes ces propositions sont liées entre elles. Leur liste n'est pas exhaustive. Notre groupe s'engage à continuer de travailler à d'autres propositions dans le cadre des chantiers que nous avons listés précédemment. Une réforme est vouée à l'échec si elle se cantonne à quelques mesures homéopathiques qui ne produisent pas l'effet de levier escompté.

Neuf propositions

1. « L'organisation du lycée est modulaire : modules communs et modules d'exploration en seconde ; modules communs et modules de spécialisation progressive en cycle terminal »

L'avis du Sgen-CFDT : Depuis 1989, le Sgen-CFDT revendique un enseignement modulaire au lycée. Les modules peuvent permettre de répondre à plusieurs nécessités :

- Prendre en compte les goûts et les besoins des élèves.
- Sortir de la loi du tout ou rien en évitant de trop nombreux redoublements. En ce sens, la semestrialisation des modules semble indispensable pour une évaluation en cours d'année permettant notamment la mise en place de la remédiation...
- Résoudre le problème de la hiérarchie des voies et des filières et de l'orientation par l'échec. Qui peut prétendre que les divers profils d'élèves de la voie générale actuelle peuvent trouver leur réponse éducative dans les trois séries L, ES et S ?

Pour autant, ce n'est pas le lycée à la carte dénoncé par certains. Il s'agit bien de passer d'une logique d'orientation au travers de voies définies à priori, à une logique de construction par l'élève de son parcours (au lycée puis dans l'enseignement supérieur).

Les modules et leur assemblage permettent de construire des parcours variés (mais guidés, voir proposition 5 sur l'accompagnement) pour les élèves en fonctions de leur profil.

2. « Les voies générale et technologique sont fusionnées »

L'avis du Sgen-CFDT : Ce point est en lien avec le précédent. Il s'agit là de rompre avec la hiérarchie des voies et la toute-puissance de filières d'élite. Il faut parvenir à une égale dignité des formations générales et technologiques, et permettre la construction de parcours variés pour les élèves. Ce qui permettrait aux élèves attirés par une formation technologique de pouvoir la mener, mais aussi à des élèves attirés par une formation plus polyvalente, polytechnique, de préparer quelques unités de formation technologique dans un cursus scientifique par exemple.

Cela supposerait que, dans le cycle terminal, tous les élèves puissent bénéficier d'un tronc commun et de modules de spécialisation générale ou technologique. Il ne s'agit donc en aucun cas de remettre en cause les formations technologiques (une des quatre familles de spécialisation), bien au contraire, mais d'en finir avec la discrimination dont certains non seulement s'accommodent, mais revendiquent sous couvert de proposer une voie de la réussite pour tous.

Donc, fusionner voie technologique et voie générale, c'est sortir la formation technologique de son image d'infériorité, et c'est proposer à des élèves qui en ont l'appétence, de s'engager dans ces formations.

3. « Les modalités de la certification terminale (baccalauréat) tiennent compte de cette nouvelle organisation : les modules sont capitalisés après validation en cours de formation. En plus de cette capitalisation, le baccalauréat fait l'objet d'un nombre réduit d'épreuves terminales et d'une épreuve intégrée représentative du parcours de l'élève »

L'avis du Sgen-CFDT : L'enseignement modulaire suppose d'autres modes d'évaluation. Le mode d'évaluation peut varier en fonction des objectifs de chaque module : épreuves terminales, contrôle en cours de formation (CCF), dossier, portfolio... Le travail d'évaluation doit être reconnu dans les missions de l'enseignant.

4. « Les modules sont définis par des connaissances et des compétences à acquérir »

Le mode d'évaluation est précisé à l'avance. Les modules peuvent être pluridisciplinaires, interdisciplinaires ou disciplinaires ; un ou plusieurs modules sont élaborés par les équipes.

L'avis du Sgen-CFDT : Il est utile de raisonner en termes de compétences et connaissances qui doivent être atteintes par exposition à des savoirs vivants, à des savoirs variés.

- Il est en effet essentiel de travailler par compétences dans le cadre d'un redécoupage des champs disciplinaires de savoirs.
- Il est important de « problématiser » les savoirs et d'initier les élèves à la complexité. Un problème peut être interrogé par plusieurs disciplines et c'est cette rencontre qui permet d'avoir des outils d'analyse suffisamment variés pour argumenter, comprendre, formuler, modéliser.
- Les modules ne doivent pas être étiquetés systématiquement en fonction d'une discipline, mais définis par un thème ou une compétence, selon leur appartenance à une dominante (langages, expression artistique, communication ; sciences ; sciences de la société ; technologies).

5. « Un temps d'accompagnement doit être prévu de façon spécifique dans les emplois du temps, encadré par des professeurs référents, avec deux objectifs distincts à moduler tout au long de l'année scolaire : un travail d'élaboration du parcours personnel et le suivi des apprentissages réalisés, dans le cadre de petits groupes d'élèves »

L'avis du Sgen-CFDT : Pour le Sgen-CFDT, l'accompagnement doit être envisagé en plusieurs composantes :

- Des modules de remédiation permettant une remise à niveau si une insuffisance a été repérée dans le parcours de l'élève (ceci correspondant à des cours).
- Un temps d'analyse des évaluations (réussites et échecs) visant à le rendre attentif à ses propres stratégies d'apprentissage et à le rendre plus autonome, temps auquel pourraient participer plusieurs enseignants, dont le professeur documentaliste.
- Un suivi régulier du parcours global de l'élève dans le cadre d'un petit groupe (9 à 12) par un professeur référent ou tuteur travaillant en synergie notamment avec le Cop et le CPE.

6. « L'accompagnement des élèves, le travail en équipe et la participation au pilotage de l'établissement font partie des missions des enseignants et sont intégrés dans leurs services »

L'avis du Sgen-CFDT : Il est clair que les heures d'accompagnement correspondant à des heures de cours doivent être intégrées dans le service. L'enseignement modulaire suppose un travail en équipe et une concertation à intégrer dans le service de l'enseignant. La participation au conseil d'administration et au conseil pédagogique doit pouvoir donner droit à réduction des heures de cours dans le service. La mission de tuteur doit ouvrir droit à indemnité sur le modèle actuel du professeur principal.

Pour le Sgen-CFDT, la mise en œuvre de ces nouveautés que sont les modules et l'accompagnement nécessitent une « enveloppe budgétaire » conséquente pour la formation initiale et continue des personnels dès leur mise en place.

7. « L'accompagnement, le travail personnel, la vie associative, les relations entre pairs, entre jeunes et adultes, l'apprentissage démocratique sont des dimensions importantes pour la formation et l'insertion du futur citoyen. Leur donner du temps implique de limiter l'horaire de cours des élèves »

L'avis du Sgen-CFDT : Accompagner les élèves dans leur travail et leur parcours, développer une relation moins anonyme avec les élèves, guider leur travail autonome, leur permettre de devenir de futurs adultes citoyens et responsables, demandent du temps qui oblige à réduire le nombre d'heures de cours des élèves. Les moyens dégagés par la limitation de l'horaire élève doivent être investis dans l'accompagnement tel que défini plus haut, mais aussi dans la possibilité de faire des groupes allégés pour certains enseignements.

50 heures élèves, cela peut-être suivant les modules 70 ou 90 heures profs.

La réduction du nombre d'heures de cours des élèves doit aussi trouver sa traduction dans la réduction des heures de cours dispensées par chaque enseignant.

8. « Les instances collectives doivent être redéfinies pour permettre la participation de tous, élèves et adultes »

L'avis du Sgen-CFDT : L'autonomie de l'établissement doit reposer sur un renforcement du pouvoir de propositions des équipes dont doit émaner le conseil pédagogique. Le pouvoir de décision du conseil d'administration doit être conforté notamment dans la définition du projet d'établissement.

Dans cet esprit, et pour éviter toute confusion de pouvoir, le chef d'établissement représentant de l'État, pilote et animateur du projet, n'est pas le président du conseil d'administration.

9. « L'autonomie des établissements va de pair avec leur mise en réseau sur un territoire donné dans une logique de complémentarité pour éviter toute concurrence »

L'avis du Sgen-CFDT : Il est sûr que tous les établissements ne pourront proposer la totalité des modules d'exploration ou de spécialisation et que les parcours d'élèves ne peuvent être multipliés à l'infini. Il est donc souhaitable qu'au sein d'un même bassin, les modules soient répartis de façon équitable pour permettre une même attractivité de tous les lycées, ce qui suppose une interconnexion et une coopération des établissements du bassin dans une logique de complémentarité plutôt que de concurrence.

Cinq chantiers

1. La définition du tronc commun

Faut-il que les contenus en soient forcément définis par les disciplines – le français, les maths ou les sciences économiques et sociales ? Quels horaires faut-il attribuer à ce tronc commun ?

C'est un objet politique fort que le groupe des 20, par sa diversité et sa représentativité, doit affronter à la hauteur de l'enjeu qu'il représente : la définition de la culture commune des jeunes Français quel que soit le lycée dans lequel ils s'inscrivent !

L'avis du Sgen-CFDT : Le tronc commun doit contenir tout ce qu'un élève doit avoir acquis à la sortie du lycée, quels que soient son parcours et son orientation future. En ce sens, il correspond à un « socle commun » de niveau 2.

- En seconde, il conviendrait que le tronc commun comporte des modules d'enseignements généraux relevant des quatre dominantes de parcours (langages, expression artistique et communication, sciences, sciences de la société et technologies).
- Au cycle terminal, le tronc commun peut être défini à partir de compétences de langage et de communication (français, philo, LV) et de sciences « utiles au citoyen » (participation aux débats : OGM, ADN, énergies, économie...). Il est réduit pour laisser place aux éléments de spécialisation.
- Le tronc commun doit contenir au moins un module pluridisciplinaire (ex. : EDD). On peut envisager un système de dispense de certains enseignements du tronc commun en fonction de la spécialisation de l'élève sous réserve de ses résultats en seconde.

2. le baccalauréat : la certification terminale

L'examen final conditionne en France l'ensemble de la scolarité.

- Pour réformer le lycée, il faut donc réformer le bac et s'y attaquer n'est pas sans risque ; c'est pourtant, là aussi, indispensable : la nature des épreuves est centrale... et la question du contrôle continu ou plutôt du CCF est-elle taboue ?
- Pourquoi tout faire valider en fin d'année par une série d'épreuves poussièreuses : les devoirs sur table sont commodes administrativement, mais répondent mal aux exigences du XXI^e siècle : recherche documentaire, maîtrise de l'oral ou travail sur projet. L'abandon des TPE en terminale était déjà à cet égard un vrai recul.

L'avis du Sgen-CFDT : Il est nécessaire de réduire le nombre d'épreuves; diversifier les types d'épreuves pour mieux évaluer; associer une logique de compétences à celle des connaissances; introduire d'autres modes d'évaluation comme le CCF sur des éléments du diplôme; élaborer pour cela des référentiels. Pour l'examen terminal, on peut envisager un nombre défini d'unités de valeur acquises par exemple en CCF à la fin de chaque module en sus d'une validation d'un module de synthèse représentatif du parcours de l'élève.

3. Le métier enseignant

Proposition de réforme après proposition de réforme, les mêmes idées reviennent, il est temps de les concrétiser : oui, l'enseignant doit faire / doit pouvoir faire autre chose qu'enseigner sa discipline ; il doit, par exemple, accompagner chaque élève dans sa scolarité et la construction de son projet de formation. Il ne peut plus, en 2009, être centré sur le seul enseignement de sa discipline de base. Il faut pour le moins favoriser ceux qui veulent faire autre chose. Il faudrait alors prévoir une politique d'accompagnement ambitieuse qui ne peut passer que par la formation continue des personnels.

L'avis du Sgen-CFDT : Le statut de 1950 défini sur la base des seules heures de cours ne correspond plus à la définition de notre métier. Il n'a pas empêché l'accumulation de tâches nouvelles, année après année. En cela, il ne protège plus correctement les personnels. Un statut rénové doit être envisagé. Il faut redéfinir le métier enseignant, ses missions et le temps de service qui doit intégrer un certain nombre de nouvelles tâches dans le service (ex. accompagnement, concertation). D'autres tâches, qui demandent du temps comme celles liées au CCF par exemple, doivent être prises en compte et donner lieu soit à indemnisation financière soit à une prise en compte dans le temps de service.

La reconnaissance et la prise en compte de nouvelles tâches dans le temps de service doivent conduire à une réduction des heures de cours pour chaque enseignant.

Cela doit se traduire concrètement par moins de classes par enseignant.

Pour le Sgen-CFDT, la mise en œuvre de ces nouveautés que sont les modules et l'accompagnement nécessite une « enveloppe budgétaire » conséquente pour la formation initiale et continue des personnels dès leur mise en place.

Les enseignants sont des cadres de l'Éducation : ils doivent être reconnus comme tels et respectés dans l'exercice de leur métier. De la même manière, la transformation du lycée aura un

impact sur les autres métiers de l'Éducation (CPE, Cop...). Leurs missions doivent aussi être redéfinies et reconnues au même titre que celles des enseignants.

4. Le parcours des élèves

Le lycée que nous pourrions peut-être appeler demain « polytechnique » doit être celui de tous et surtout de chacun. Le lycée ne doit pas être destiné à gérer des flux et à classer les élèves selon des filières : il faut mettre en place des parcours individualisés où le choix, l'appétence de l'élève, son projet prime sur les questions de ses résultats en maths ou ailleurs ! Le parcours de chaque élève devrait alors être accompagné par des professionnels formés à l'accompagnement.

L'avis du Sgen-CFDT : Il faut accorder une part plus grande de souplesse dans les choix de formation, en finir avec le cloisonnement desséchant actuel qui veut que les élèves entrent dans un cadre totalement prédéfini. Le parcours de l'élève, construit sur la base d'un ensemble de modules, constitue la véritable alternative aux filières. Selon les profils des élèves, on peut envisager plusieurs types de parcours à partir des quatre familles d'enseignements : langages, expression artistique et communication ; sciences de la société ; sciences exactes et expérimentales, technologies. Au-delà d'un tronc commun qui doit assurer les compétences et la culture générale nécessaires dans l'enseignement supérieur, les lycéens doivent pouvoir explorer les différents champs d'études ou approfondir ceux qui correspondent à leurs goûts, pour préparer leur parcours à l'université.

5. La démocratie au lycée

Il s'agit de donner plus de responsabilité et donc de pouvoir aux élèves qui le demandent année après année, manifestation après manifestation, mais aussi d'instaurer plus de collégialité dans les modes de décisions qui touchent à la vie du lycée, de donner plus d'autonomie aux équipes éducatives et pas seulement, avec tous les risques que l'on connaît, aux établissements ou à leurs chefs.

L'avis du Sgen-CFDT : À leur sortie, les élèves sont en âge de voter. Le lycée est donc un lieu de préparation à la vie sociale et politique. Les activités d'enseignement concourent à la réalisation de cette mission. Des temps doivent aussi être dévolus à l'analyse des pratiques sociales dans ou hors l'établissement ou à la mise en œuvre de projets collectifs. Le lycée est, enfin, un lieu d'expérimentation de la démocratie représentative : les élèves ont la possibilité d'exercer des mandats dans le cadre des instances représentatives.

Les temps de travail personnel de l'élève à l'intérieur du lycée, comme les temps d'accompagnement exigent des locaux adaptés, ce qui suppose d'associer les régions à la réflexion.

L'évolution des enseignements n'est pas sans conséquence sur l'organisation des établissements. Il est indispensable que la construction des parcours et des modules soit prise en charge collectivement, en particulier au travers du conseil pédagogique. Il nous faut, par ailleurs réfléchir aux instances de concertation pour les personnels à mettre en place au niveau de l'établissement et du bassin de formation.